

Le (date/lieu)

NOM :

PRENOM :

ETABLISSEMENT :

PAYS :

A Monsieur/ Madame (député/sénateur/élu AFE)

Présenté par le gouvernement le 25 septembre dernier, le projet de loi de finance 2014 prévoit une diminution du budget de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger à hauteur de 8,5M€ sur le programme 185. L'Etat confirme ainsi son désengagement vis à vis de l'opérateur public à l'étranger.

Parallèlement, le budget de l'aide à la scolarité serait en augmentation d'un montant équivalent à la baisse de la dotation de l'agence (+8,5 M€ sur le programme 151). Pour financer la hausse de l'enveloppe des bourses scolaires, l'AEFE va donc devoir accentuer sa politique d'autofinancement.

Etranglée depuis plusieurs années par le gel de sa dotation, l'AEFE doit déjà faire face à une demande croissante de scolarisation tout en supportant des charges immobilières et patronales de plus en plus importantes. Cette nouvelle donne budgétaire risque de se révéler intenable pour l'opérateur public et pour ses personnels dont la situation se dégrade :

- l'enveloppe ISVL des résidents doit être réévaluée afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie dans les pays ;
- l'avantage familial des résidents doit être revalorisé ;
- l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) doit être versée aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré afin de compenser le déclassé salarial des professeurs des écoles ;
- les résidents sont exclus du système des bourses scolaires ;
- la situation des recrutés locaux est de plus en plus précaire : ils doivent être mieux rémunérés et l'accès à la titularisation doit leur être facilité (loi Sauvadet).

Le déplaçonnement des emplois de résidents à hauteur de 20 postes pour la rentrée 2014, intégralement pris en charge par les établissements, confirme le choix de la politique d'autofinancement. Cette mesure reste par ailleurs dérisoire en regard des 600 titulaires encore sous contrat local dans le réseau AEFE.

La réflexion sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger a traduit la volonté du gouvernement actuel d'accentuer – et non d'infléchir – la politique de privatisation engagée par le gouvernement précédent. Un choix en totale contradiction avec la priorité à l'Education, « *y compris pour les français qui vivent à l'étranger* », rappelée par le Président de la République à Rome le 22 juin 2012.

L'Etat doit assumer ses responsabilités en respectant l'engagement présidentiel. Le SNUipp-FSU demande un amendement du projet de loi de finances 2014 afin de créditer l'AEFE des moyens suffisants pour prendre en compte les indemnités des personnels, créer des postes de détachés et assurer correctement ses missions d'enseignement à l'étranger.

Veuillez recevoir, *Monsieur/Madame*, mes cordiales salutations.

Nom / Signature